



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 46 de l'ordre du jour
Question des Îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 3 novembre 2020, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué établi par le Ministère des affaires étrangères, du commerce international et des cultes de la République argentine à l'occasion du bicentenaire du premier lever du drapeau argentin dans les Îles Malvinas, célébré le 6 novembre 2020 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour relatif à la question des Îles Malvinas.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) María del Carmen **Squeff**



**Annexe à la lettre datée du 3 novembre 2020 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**1820-2020 : Bicentenaire du premier lever du drapeau argentin
dans les Îles Malvinas**

[Original : espagnol]

Le 6 novembre 2020 marque le bicentenaire du premier lever du drapeau argentin dans les Îles Malvinas.

Depuis son accession à l'indépendance, en 1810, l'Argentine n'a cessé d'exercer sa juridiction sur un vaste territoire comprenant les Îles Malvinas, jusqu'alors sous administration espagnole. À cette fin, elle a promulgué des règles et établi des structures juridiques et administratives qui ont encouragé le développement d'activités commerciales et réglementé l'exploitation des ressources naturelles, la concession de terrains et l'installation de nouveaux habitants sur ces îles.

C'est dans ce contexte que, le 6 novembre 1820, le colonel de la marine argentine David Jewett a pris solennellement possession des Îles Malvinas au nom des Provinces-Unies du Río de la Plata. Lors d'une cérémonie publique, tenue en présence des capitaines et des équipages des vaisseaux de divers pavillons à l'ancre dans le port de Puerto Soledad, il a hissé le drapeau argentin et tiré une salve de 21 coups de canon avant de donner lecture d'une proclamation, dans laquelle les autorités de Buenos Aires affirmaient, entre autres, leur volonté de mettre fin à la chasse effrénée aux mammifères marins.

Preuve officielle et publique de la souveraineté effective de la nation argentine sur ces îles, cette prise de possession solennelle a été abondamment relayée sur les continents américain et européen, sans susciter de contestation de la part de la Grande-Bretagne ni d'aucune autre puissance étrangère.

Cet événement s'inscrivait dans une série de mesures prises par le tout jeune État argentin pour marquer la continuité de l'occupation effective de ces territoires et l'exercice de sa souveraineté, en qualité d'héritier de l'Espagne, lesquelles ont abouti à la création, en 1829, du Commandement politique et militaire des Îles Malvinas et des îles avoisinantes du Cap Horn dans l'Atlantique.

L'usurpation de ces îles par le Royaume-Uni, le 3 janvier 1833, a interrompu l'exercice effectif de cette souveraineté et eu pour effet d'en expulser les autorités argentines légitimes et la population qui y habitait, portant atteinte à l'intégrité territoriale de notre pays. Ce coup de force, immédiatement dénoncé et condamné par tous les gouvernements argentins qui se sont succédé jusqu'à ce jour, a donné lieu à un différend avec le Royaume-Uni au sujet de la souveraineté sur ces îles, comme l'a relevé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2065 (XX).

En application de ladite résolution, depuis 1966 et pendant 16 ans, les deux pays ont mené des négociations pour trouver une solution. Sourd aux innombrables invitations de l'Argentine et aux exhortations de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni refuse systématiquement de renouer les négociations concernant la souveraineté. La nécessité de reprendre les négociations bilatérales le plus rapidement possible a été réaffirmée dans 10 résolutions de l'Assemblée générale, dans 38 résolutions du Comité spécial de la décolonisation et, au niveau de la communauté internationale, dans de nombreuses déclarations émanant d'instances multilatérales telles que l'Organisation des États américains, le Groupe des 77 et la Chine, les sommets ibéro-américains, la Communauté des États d'Amérique latine et des

Caraïbes, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et son Parlement, le Sommet Amérique du Sud-Afrique et le Sommet Amérique du Sud-pays arabes.

La première disposition transitoire de la Constitution nationale de l'Argentine consacre la volonté immuable et imprescriptible de tous les Argentins de rétablir le plein exercice de la souveraineté de leur nation sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, dans le respect du mode de vie de leurs habitants et en conformité avec le droit international.

Deux siècles après la prise de possession des Îles Malvinas, la République argentine réaffirme une fois de plus ses droits souverains sur celles-ci et sur les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, ainsi que sa ferme volonté de reprendre dès que possible les négociations avec le Royaume-Uni au sujet de la souveraineté afin de parvenir à un règlement définitif de cette situation coloniale anachronique.
